

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/11/2017

Dossier complet le :

15/11/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0250

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un pôle médical pluridisciplinaire disposant d'une aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 unités sur la commune de Dammartin-en-Goële (dans le département de Seine-et-Marne 77).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Dammartin-en-Goële

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M.DUTRUGE, Maire de la commune de Dammartin-en-Goële

RCS / SIRET

2 1 7 7 0 1 5 3 1 0 0 0 1 4

Forme juridique

Commune - 7210

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 41 a) : "Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus"	Aménagement de 2 parkings extérieurs reliés par une passerelle piétonne : --> Parking 1 (au Nord) de 24 places dont : 15 places réservées au personnel (dont 1 PMR) + 9 places visiteurs (dont 6 PMR). Le parking 1 disposera en plus d'un emplacement ambulance ; --> Parking 2 (à l'Est) de 51 places dont : 10 places réservées au personnel + 41 places visiteurs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Dammartin-en-Goële a lancé en 2013 un projet d'aménagement d'une Zone de Services "l'Europe" dédiée à la santé et aux activités de services à la population, dans le prolongement du stade Jesse-Owens, au Nord du territoire communal. Plus largement, le projet s'inscrit dans le projet de ZAC de la "Folle Emprince" de la commune de Dammartin.

Dans ce contexte, il est prévu la construction d'un pôle santé pluridisciplinaire comprenant 3 pôles (médical, para-médical 1 et para-médical 2). La surface utile du bâtiment sera de 1 270 m².

Ce projet de pôle santé pluridisciplinaire comprendra l'aménagement de deux parkings extérieurs reliés par une passerelle (pour franchir le fossé), pour une capacité totale de 75 emplacements. 7 places seront réservées aux PMR, elles auront une largeur de 3,30 m, sans dévers supérieur à 2%. Il y aura également la création d'un abri "2 roues" dans le parking 2.

Le projet se composera également d'espaces verts, et notamment les emplacements du parking seront de type Evergreen.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit la construction d'un parking de 75 emplacements afin de pouvoir accueillir les usagers/clients/personnel du pôle santé pluridisciplinaire.

Sur les 75 emplacements, 25 places seront privatisées et réservées au personnel des pôles médicaux et paramédicaux (conformément au code du travail).

Le parking sera accessible aux PMR puisqu'il est prévu de leur réserver 7 emplacements.

Plus largement, le projet d'aménagement d'un pôle santé pluridisciplinaire vise à proposer à la population des services médicaux et paramédicaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu pour avril 2018 (notification aux entreprises mi-février).

La durée estimée du chantier est de 16 mois.

Le projet prévoit des places de stationnement de type Evergreen, et les circulations seront en enrobé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès au parking 1 sera situé au nord du terrain, et l'accès au parking 2 sera situé à l'est du terrain, rue Françoise Dolto (cf. plan de masse en annexe 4). La rue Françoise Dolto est une composante du projet de zone de service "l'Europe". Elle n'existe aujourd'hui que partiellement. Le projet occupera le lot B2 de la zone de service l'Europe (cf annexe 3).

Le parking sera utilisé par les usagers (rdv médicaux) et le personnel (heures de travail) du pôle santé de façon temporaire aux heures d'ouverture. En dehors de ces heures, le parking sera fermé par des portails clos (portails coulissants).

Les espaces de stationnement réservés au personnel seront privatisés avec des plots rétractables (15 places dans le parking 1, et 10 places dans le parking 2).

Un cheminement piéton sera créé côté parking. Ce cheminement reliera les 2 parkings au moyen d'une passerelle au dessus du fossé, et connectera les parkings aux entrées principales du bâtiment en sécurisant la circulation des piétons.

A noter que le projet aura pour conséquence l'imperméabilisation de plusieurs surfaces au niveau des espaces de circulation du parking ce qui engendrera la présence d'eaux pluviales de ruissellement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de pôle médical fait l'objet du permis d'aménager PA 077 153 13 0001.

Par arrêté préfectoral N°07/DAIDD/E/004, il a été autorisé au titre de la loi sur l'eau de réaliser la ZAC de la Folle Emprince sur le territoire de la commune de Dammartin-en-Goële, de réaliser l'ensemble des ouvrages de gestion des eaux pluviales de la dite ZAC et de rejeter les eaux pluviales de l'opération dans les eaux superficielles.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du terrain d'implantation du projet	6 088 m ²
Superficie du parking	2133 m ²
Superficie des espaces verts (au sein du projet de pôle paramédical)	2150 m ²
Nombre d'unités sur le parking public	75
Nombre d'unités sur les parkings réservés au personnel	25

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se fera sur un terrain situé entre l'avenue de l'Europe (à l'ouest), la rue Françoise Dolto (au nord et à l'est du terrain), et le centre sportif Jesse Owens (au sud du terrain).

77 230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

Le projet de pôle médical sera aménagé sur une partie des parcelles 000 AO 396 et 000 AO 403 du cadastre de Dammartin-en-Goële.

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 40' 54" E Lat. 49° 04' 00" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for project details and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Dammartin est concernée par le PEB de l'aéroport Charles de Gaulle, et par le PEB de Seine et Marne. La FN2 est concernée par ce dernier PEB (trafic > 6M de véhicules/jour). Cependant, le projet de pôle médical se situe hors du secteur affecté par le bruit issu de ces 2 infrastructures. Le site pourrait être affecté par le bruit issu de la D13 (classée infrastructure sonore de catégorie 3 (impact sur 100 m). Des mesures seront prises pour respecter les exigences acoustiques en vigueur.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe en classe 3 (zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser) d'après la cartographie des enveloppes d'alerte humide réalisée par la DRIEE. Il n'existe pas d'étude zone humide, un rapport géotechnique a été réalisé en 2017 (cf. annexe 7).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée ni par un PPRN, ni par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé dans la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux : Albien-Néocomien (Code national : 03001) Cette nappe est classée ZRE par le décret 2003-869 du 11 septembre 2003. Le projet ne fera pas l'objet de prélèvement d'eau. Aucun impact sur la ZRE ne sera causé par le projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du site du projet est éloigné d'environ 4,5 km de celui-ci (Il s'agit du site ZPS "Massif des trois forêts et Bois du Fbi" (code: FR2212005)). Il n'y aura aucune interaction entre les deux sites.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les relevés topographiques ne sont pas suffisamment exploitables pour appréhender les mouvements de terrain.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les relevés topographiques ne sont pas suffisamment exploitables pour appréhender les mouvements de terrain.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Initialement, le site du projet était enherbé, et sans culture. Le projet vise à intégrer au maximum des éléments végétaux (espaces plantés et engazonnés, toitures terrasses végétalisées, arbres de hautes tiges plantés entre les alignements de parking, emplacements de parking de type Evergreen, haies végétales, ...).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du site est éloigné de 4,5 km. Le projet n'aura pas d'impact sur cette zone.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels (pas de PPFN).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En période chantier : déplacements de véhicules de travaux à prévoir. - En période d'exploitation : l'accès au pôle santé se fera en véhicules. Cela pourra engendrer un trafic supplémentaire autour du site (patients/ personnel). Cependant, le trafic restera limité aux heures d'ouverture. Le pourtour du site est peu urbanisé et déjà constitué de voies routières (notamment la D13).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- La phase chantier pourra être à l'origine de nuisances sonores de façon temporaire. - En période d'exploitation, le trafic des véhicules accédant au pôle santé pourra être une source mobile de bruit supplémentaire par rapport au bruit de circulation existant (proximité avec la RD13), qui restera cependant limitée aux heures d'ouverture du pôle santé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier). L'impact sera donc temporaire et négligeable.</p> <p>A noter qu'une charte de chantier à faible impact environnemental sera rédigée pour approbation pour les acteurs intervenants sur le chantier. Elle aura pour objectif, entre autres, de limiter les nuisances causées aux riverains et aux usagers.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des mats seront mis en œuvre pour l'éclairage du parking avec sonde de luminosité et/ou horloge astronomique.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parking générera des Eaux Pluviales (EP) de ruissellement. Les emplacements du parking seront de type Evergreen (modules écovégétal). Un drain sera mis en place en fond, raccordé sur des boîtes de branchement en limite de propriété. Le rejet se fera dans le fossé, puis dans le bassin de rétention (pas de régulation de débit). Les eaux de ruissellement des espaces de circulation seront dirigées vers les places de parking pour dépollution et évacuation. Le rejet des EP issues du projet est autorisé au titre de la loi sur l'eau par l'arrêté préfectoral N°07/DAIDD/E/004.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra générer des déchets pendant la phase chantier.</p> <p>Un des objectifs de la charte de chantier à faible impact environnemental est de trier et valoriser les déchets de chantier (il sera exigé un objectif de valorisation de 50% de la masse totale des déchets générés sur le chantier).</p> <p>Un second objectif est la valorisation maximale en adéquation avec les filières locales existantes, et la traçabilité de 100% de l'ensemble des déchets générés sur le chantier. Le parking ne générera pas de déchets en phase exploitation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La municipalité de Dammartin a engagé la révision de son PLU en 2016. Le PLU actuel reste en vigueur et opposable à ce jour. Les parcelles prévues pour l'implantation du pôle de santé sont un "emplacement réservé" (n°28) pour la réalisation de voies ou ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espaces verts (cf. carte PLU). A noter que cet emplacement réservé est situé dans une zone IAUxa (zone destinée à recevoir des activités, bureaux, services...) Actuellement ce terrain n'est pas utilisé par des activités humaines. Le nombre de places du parking est conforme au PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de construction d'un pôle médical fait partie d'un projet plus vaste qui consiste en un projet d'aménagement d'une Zone de Services "l'Europe" dédiée à la santé et aux activités de services à la population (cf. Annexe 5).

Ce projet est englobé dans le projet de ZAC de la Folle Emprince de la commune de Dammartin-en-Goële autorisé au titre de la loi sur l'eau par arrêté préfectoral N°07/DAIDD/E/004.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le parking est une composante du projet de pôle de santé pluridisciplinaire de Dammartin-en-Goële. Il s'inscrit dans une démarche de Développement Durable et de Qualité Environnementale. Le projet est réalisé en tenant compte du référentiel de certification "Démarche HQE-Bâtiment de Santé", et il est prévu de mettre en place un chantier à faible impact environnemental limitant les impacts, les pollutions et les nuisances. Le suivi environnemental sera réalisé par le MOE tout au long du chantier. Une charte de chantier à faible impact environnemental sera rédigée (en phase PRO) pour approbation par l'ensemble des acteurs intervenants sur le chantier (6 objectifs => économiser les ressources naturelles / limiter les pollutions de l'air, de l'eau et des sols / limiter les risques et les nuisances causés aux riverains / limiter les risques pour la santé des ouvriers/ limiter l'atteinte à la biodiversité et aux équilibres écologiques / trier et valoriser les déchets de chantier / valorisation maximale en adéquation avec les filières locales existantes et traçabilité de 100% de l'ensemble des déchets générés sur le chantier). Les points forts du projet sont une amélioration de la perméabilité de l'opération par la mise en œuvre de toitures végétalisées, d'espaces verts et de places de stationnements perméables (type evergreen) réduisant les volumes d'eaux pluviales rejetés sur le réseau, le choix de matériaux et produits limitant les impacts environnementaux et sanitaires et les émissions de polluants, la conception bioclimatique du bâtiment limitant les besoins énergétiques, le choix d'un système constructif répondant aux contraintes acoustiques du site (site proche de la D13), ...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'implantation du futur pôle de santé et de son parking se situe dans un nouveau lotissement destiné à recevoir des constructions de services à la personne.

Ce projet présente une démarche de développement durable et de Qualité Environnementale.

La sensibilité environnementale du site du projet est faible, et de nombreuses mesures seront prises pour limiter les impacts sur l'environnement et la santé/sécurité des riverains/ouvriers.

Au vu des éléments mentionnés dans cette demande d'examen au cas par cas, nous estimons que le projet n'a pas lieu de faire l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent


Objet
Annexe 7 : Etude géotechnique

9. Engagement et signature

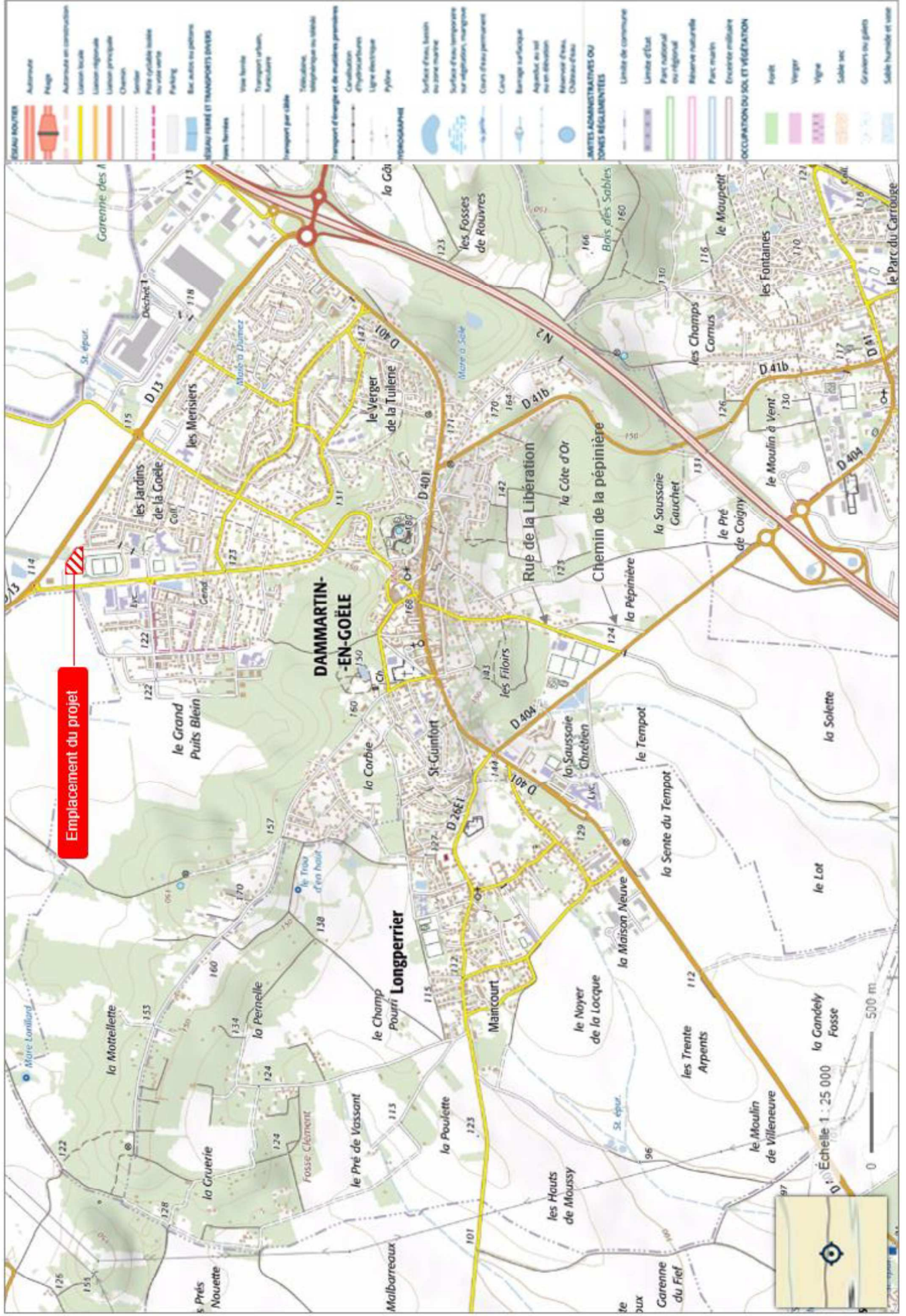
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Dammartin-en-goële le, 6 novembre 2017

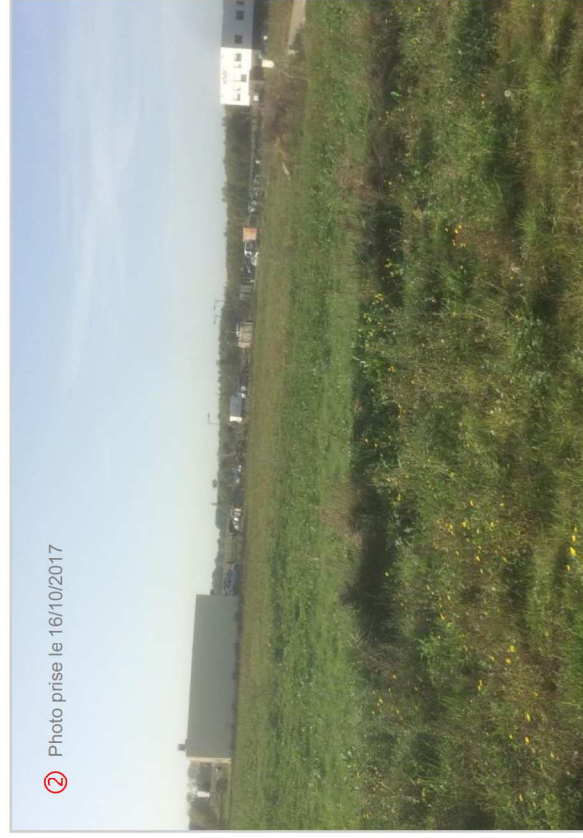
Signature


Le maire
Michel DUTRUGE
Pour Le Maire,
L'adjoint,

ANNEXE 2 : Plan de situation au 1/25 000 (Source : Géoportail)

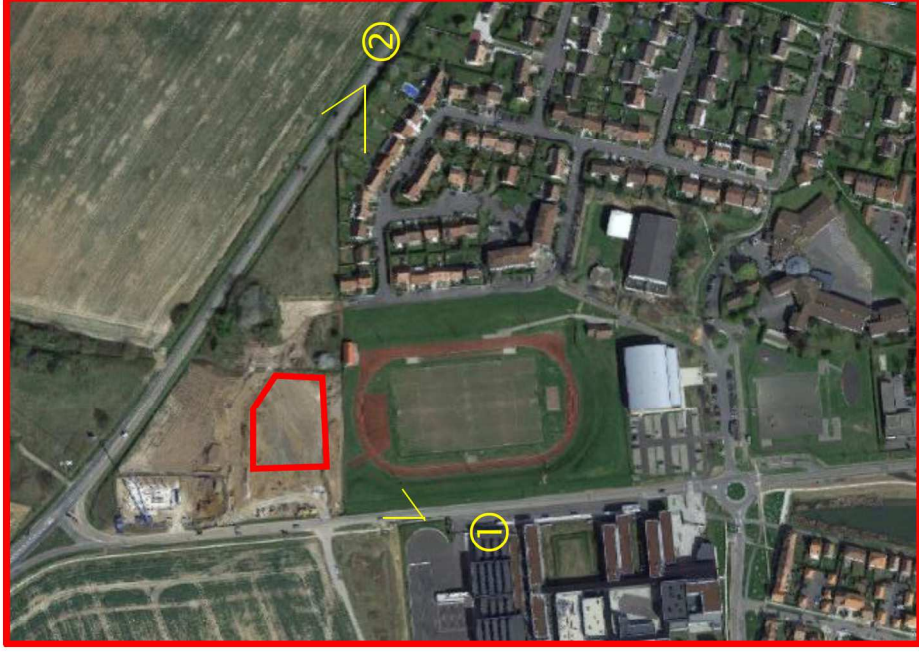


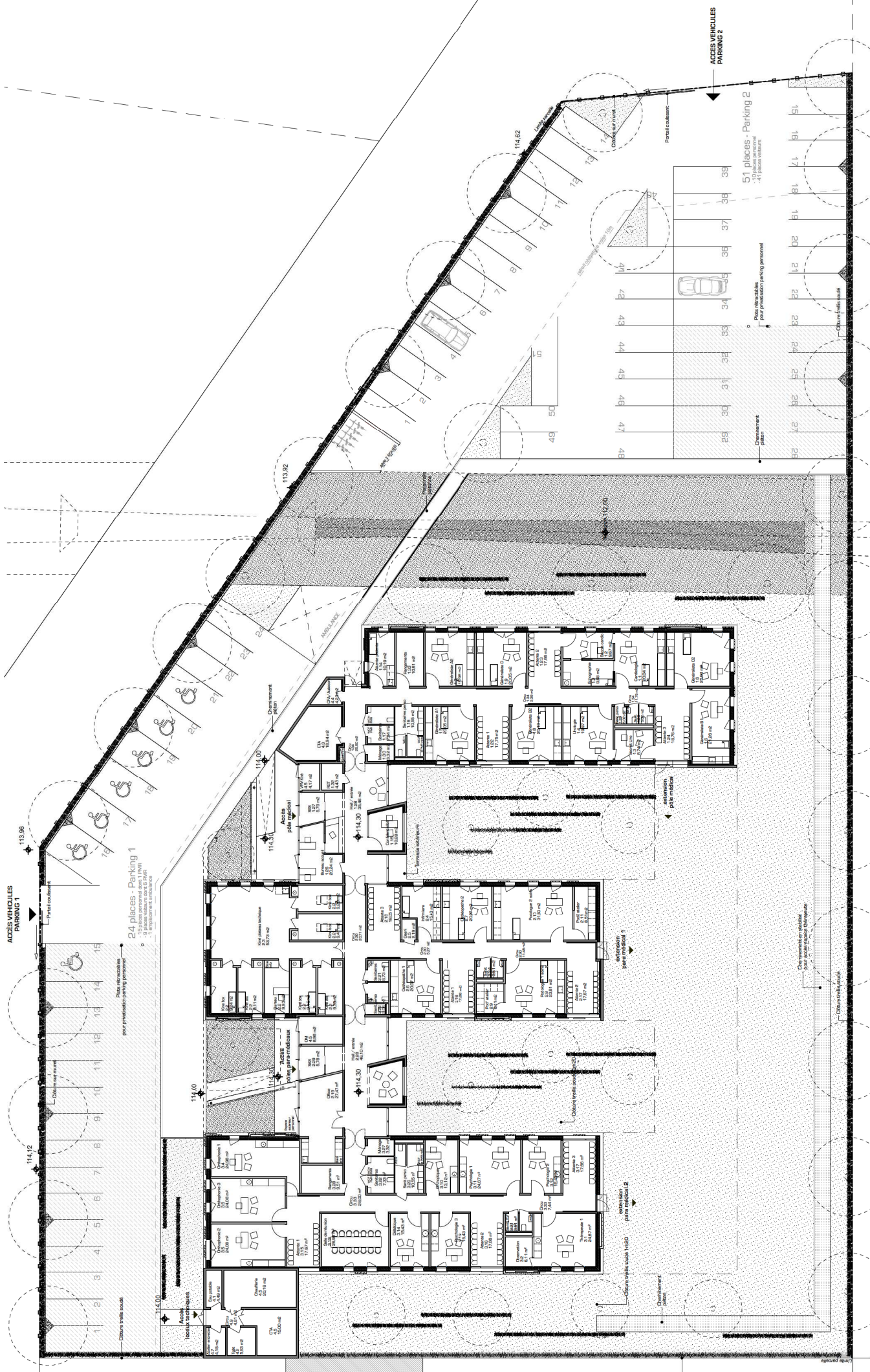
ANNEXE 3 : Photographiques de la zone d'implantation du projet – environnement proche (1/2)



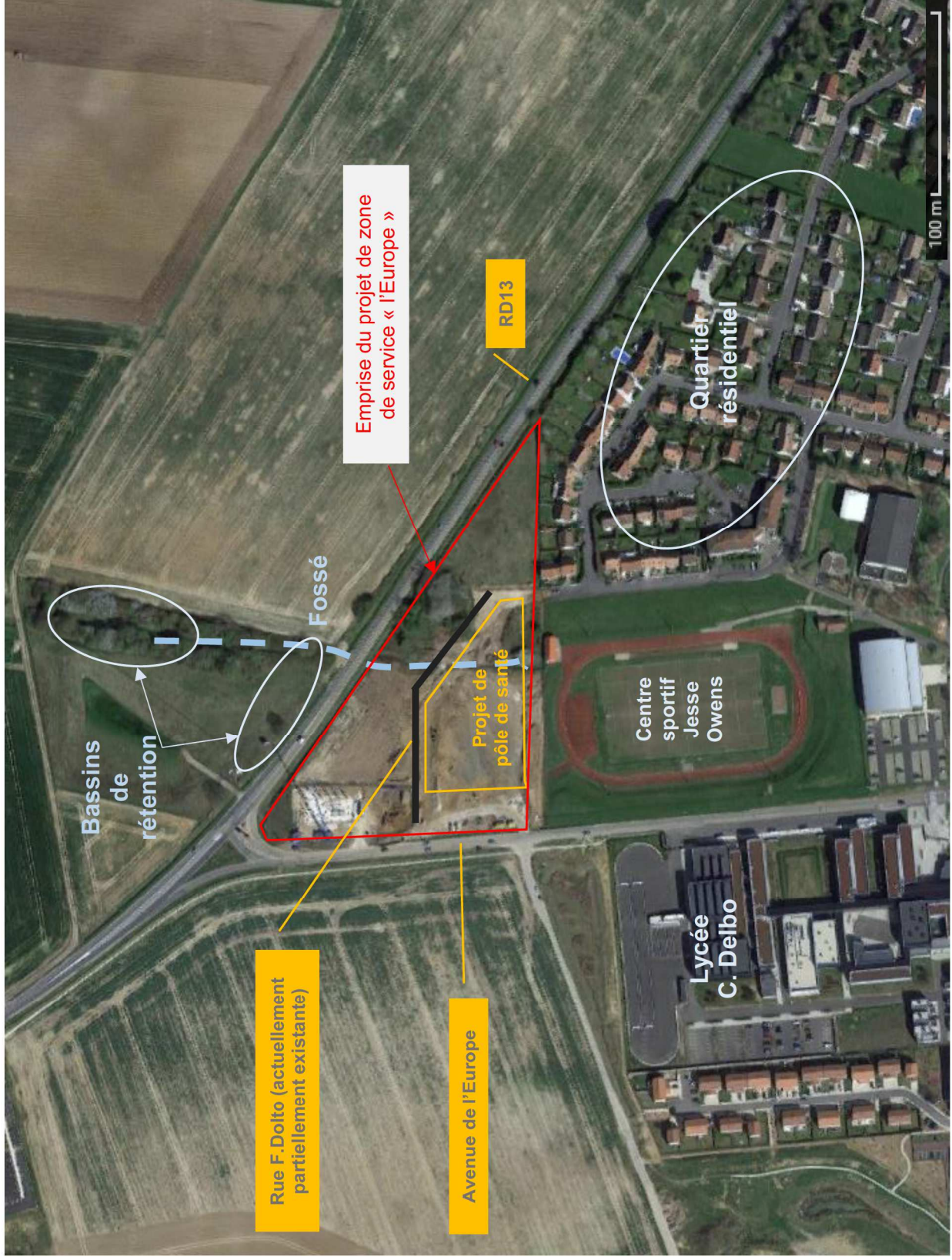
Le lot B1 est aménagé avec le cabinet de radiologie (cf photo ci-dessus).

ANNEXE 3 : Photographiques de la zone d'implantation du projet – paysage lointain (2/2)





ANNEXE 5 : Plan des abords du projet dans un périmètre d'au moins 100 mètres (Source : GOOGLE MAPS)



ANNEXE 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 (Source : CARMEN)

